

**1. Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB-PVDA, relative à l'état d'insalubrité du bâtiment sis rue de Liverpool, 18.
Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de toestand van onbewoonbaarheid van het gebouw gelegen Liverpoolstraat 18.**

M. De Block :

Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers Molenbeekoïses, les habitants des logements sociaux situés au numéro 18 rue de Liverpool crient leur désespoir quant à l'état d'abandon dans lequel se trouve leur bâtiment appartenant à la SC Le Logement molenbeekoïses.

Ils ont signalé plusieurs fois les problèmes mais on dirait qu'on les oublie. Or, ces problèmes ne manquent pas. La première et même la deuxième porte d'entrée sont cassées ce qui donne évidemment un libre accès à des visiteurs non désirés. Il y a des encombrants qui traînent depuis plus d'un an dans le jardin, lequel est devenu inaccessible aux habitants parce que son accès par les caves a été coupé par la construction d'un local fermé destiné à abriter les installations du chauffage central. Ces caves sont par ailleurs dans un état pitoyable.

Ce qui révolte en particulier, ce sont les conditions de vie des familles surtout celles qui occupent les plus petits appartements. Plusieurs habitants font part de graves problèmes d'humidité et de moisissures, problèmes inévitables quand ce qui sert de salon sert aussi de cuisine et que les conditions d'habitation ne sont plus du tout adaptées à la composition des ménages.

Je prends l'exemple de Latifa qui vit avec son mari, sa mère et ses deux enfants - dont l'un est adolescente- dans un appartement de deux chambres alors que ces gens ont droit à quatre chambres. Une demande de mutation a été introduite il y a six ans mais la famille attend toujours. En avril 2012, elle a fait effectuer une étude qui évoque un taux d'humidité de 90% et constate, suite aux importantes moisissures, une présence d'allergènes très largement située au-delà des normes légalement acceptables. Or, la fille de Latifa souffre d'importantes allergies. C'est pourquoi, en octobre 2012, elle a envoyé au Logement molenbeekoïses les résultats de cette étude ainsi qu'une lettre de son médecin demandant le transfert rapide de la famille vers un appartement salubre. Or, à ce jour, aucune réponse ne lui a été apportée.

Autre exemple, la famille de Fatima est constituée de 7 personnes qui vivent dans un appartement de 1 chambre. Ici aussi, il est inacceptable que depuis un mois, il n'y a plus d'eau chaude dans la salle de bain alors que dans cette famille, on compte un bébé de quelques mois. Tout cela en plus, en plein hiver. Deux des enfants sont malades. Ici aussi, une demande de mutation a été introduite en 2010. Ici aussi une lettre du médecin de famille a été envoyée à la Direction de la SC Le Logement molenbeekoïses, demandant un transfert urgent vers une habitation mieux adaptée. Ici aussi, aucune réponse n'a été donnée à ce courrier !

Nous estimons qu'il est complètement irresponsable de la part de la SC Le Logement molenbeekoïses et de celle de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean de laisser traîner ces problèmes signalés depuis des mois et parfois depuis plusieurs années comme c'est le cas au sujet de la défectuosité des portes d'entrée de l'immeuble. Toutes ces conditions de logement mettent en danger la sécurité et la santé des gens.

Suite aux déclarations qui ont été tout récemment relayées par les médias, je tiens aussi à exiger, au nom des habitants, que le Directeur Magotteaux s'excuse pour les propos

a tenus devant les représentants de la presse... Ces propos sont carrément méprisants et culpabilisateurs pour les habitants. Au lieu de trouver des solutions pour les problèmes signalés, il a déclaré que les occupants en sont responsables... Qu'il n'y accordera pas de priorité et que les locataires transportent leurs problèmes avec eux !

Nous demandons à l'Echevin du Logement ce qu'il compte faire et ce que l'Administrateur Délégué compte faire pour résoudre concrètement le cas de ces familles. L'Echevin du logement compte-t-il interpellier les responsables de la SC Le Logement molenbeekois ? Est-ce que la Commune saisira son droit et son devoir de contrôler la salubrité et l'hygiène des logements ? Est-ce que, le cas échéant, elle sanctionnera les responsables en cas de refus de rénovation ?

Nous avons été interpellés aussi par des habitants d'autres bâtiments appartenant au Logement molenbeekois. Ces habitants se plaignent aussi d'humidité et de surpeuplement. L'immeuble de la rue de Liverpool n'est donc pas un cas isolé. Est-ce que la Commune ou la SC Le Logement molenbeekois comptent faire un état des lieux de ces appartements, principalement au niveau des questions d'humidité et de qualité d'air ? De quelles équipes dispose Le Logement molenbeekois pour entretenir et réparer son parc locatif ? Est-ce que ces équipes sont suffisantes ? Pourquoi la SC Le Logement molenbeekois n'a pas entamé davantage de rénovations ? Pourquoi n'a-t-elle pas consacré un budget plus important pour rénover alors qu'on constate que le budget régional pour les rénovations n'est pas épuisé ? Combien de familles occupant des appartements sociaux se trouvent-elles dans une situation de surpeuplement ? Est-ce que le chiffre de 1.500 cas évoqués par la RTBF radio est exact ? Quelle est la période d'attente moyenne pour l'attribution d'un logement social de trois ou quatre chambres ? Quelles sont enfin les ambitions de la majorité et du Logement molenbeekois pour l'élargissement du parc de logements sociaux ?

Je vous remercie d'apporter vos réponses à ces questions.

M. Le Président :

Je vous remercie, Monsieur De Block.

Je rappelle aux Conseillers communaux que lorsqu'il y a une interpellation, ils ont la possibilité de se joindre à celle-ci, tout en sachant que lorsque la réponse a été apportée par l'Echevin concerné ou par Madame la Bourgmestre, seule la personne qui a introduit l'interpellation pourra répliquer.

Certaines personnes souhaitent-elles se joindre à l'interpellation de Monsieur De Block ?

Je vois que Monsieur Vossaert souhaite le faire et je lui donne volontiers la parole.

M. Vossaert :

En fait, je ne souhaite pas me joindre à cette interpellation. Je souhaite plutôt me joindre à la discussion qui a eu lieu au sujet du Règlement d'ordre intérieur.

M. le Président :

Non, Monsieur Vossaert, je Vous en prie !...

M. Vossaert :

Excusez-moi, mais j'avais levé la main pour demander la parole et vous êtes passé au point suivant...

M. le Président :

Dans ce cas, je suis désolé. Je ne l'ai pas vu. On en parlera après, lorsque nous aurons traité l'interpellation de Monsieur De Block.

M. Vossaert :

Voilà qui est très bien. C'est ce que j'allais vous proposer et j'attendrai mon tour.

M. le Président :

Merci. Mijnheer Berckmans, U heeft het woord gevraagd ?

M. Berckmans :

Ja, ik wil zeggen dat ik mij aansluit bij de interpellatie van Mijnheer De Block.

M. le Président :

Dank u wel, Mijnheer Berckmans.

Quelqu'un d'autre souhaite se joindre à l'interpellation ?

La parole est à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Oui, d'une certaine manière puisque je voudrais savoir où en est le dossier de rénovation relatif à l'immeuble situé rue Fernand Brunfaut 65.

Merci.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Jeddig.

M. Jeddig :

Je pense que la question du logement à Molenbeek est vraiment cruciale et que le problème est vraiment à prendre à bras-le-corps. Il y a des familles entières avec enfants qui attendent un logement depuis trop longtemps. Voilà ce que j'avais à dire.

M. Le Président :

Merci. Je cède la parole à Monsieur Majoros, Echevin du Logement.

M. L'Echevin Majoros :

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les habitants,

Je remercie d'abord Monsieur De Block pour son interpellation. Comme l'a souligné Monsieur le Président du Conseil, je répondrai au nom du Collège en ma qualité d'Echevin du Logement et non comme un responsable de la SC Le Logement molenbeekoïse que je ne suis pas.

Monsieur De Block, au-delà des cas individuels que vous soulevez, votre interpellation nous permet aussi d'évoquer la crise du logement en général. C'est un sujet qui nous préoccupe tous grandement, comme vous l'aurez constaté lors de la dernière réunion de notre Conseil, lorsque nous avons parlé de la taxation des logements insalubres.

Nous connaissons les situations extrêmement difficiles que vivent beaucoup d'habitants de notre commune. A la télévision et dans les journaux, nous avons lu et vu les témoignages de personnes qui se trouvent dans des situations difficilement vivables. Il s'agit des conditions que vous avez décrites : humidité s'accumulant sur les murs, exigüité, aménagements datant d'un autre temps... On sait donc à quoi on doit s'engager puisqu'au cours des derniers mois, on a pu dialoguer de manière plus intense avec des citoyens qui vivent dans des situations et dans des conditions qui ne sont pas acceptables. En voyant certaines images, notre combat pour un logement décent n'en n'est que conforté.

J'en viens maintenant plus précisément à vos différentes questions. Tout d'abord, vous me demandez ce que compte faire la Commune par rapport à ces cas. En tant qu'Echevin du Logement, j'ai immédiatement demandé à la Cellule Logement de me faire un état des lieux des problèmes signalés par les locataires de ces habitations. En effet, la Cellule Logement de la Commune agit uniquement sur base des plaintes des habitants et ceci dans leur intérêt, notamment pour préserver leur logement quand une menace vient à planer à la suite d'un Arrêté d'inhabitabilité. Elle n'accepte de toute manière aucune pression et la Commune a le droit de contrôler. Elle le fait avec la Région et elle a procédé de la sorte dans les cas que vous avez cités.

Lorsqu'un habitant signale un cas difficile de son habitation à la Cellule Logement, que le logement soit public ou privé, la Cellule prend ses responsabilités et visite le logement, en contact avec la Direction Régionale du Logement. A la suite de cela, le logement est tantôt déclaré conforme au regard du Code du logement, tantôt il est déclaré non conforme.

Lorsque le logement est déclaré conforme, cela ne signifie pas pour autant qu'il est exempt de problèmes. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de pollution intérieure, par exemple et il arrive d'ailleurs qu'un logement en mauvais état ne réponde pas à la définition légale d'insalubrité.

J'en viens à présent à quelques chiffres. Rien que pour le logement public, tous organes confondus, soit la SC Le Logement molenbeekoïse mais aussi tous les organismes actifs dans le domaine à Molenbeek-Saint-Jean comme les A.I.S, le service des Propriétés communales, etc., je signale que la Cellule logement a écrit à treize reprises à des propriétaires et les a tous rencontrés au cours des trois dernières années. Evidemment, elle n'agit pas à la place des sociétés publiques de logement ni à celle des différents opérateurs pour rénover les biens si cette solution est jugée adéquate.

Pour en venir à un cadre plus large que celui relatif aux cas que vous avez cités, ce qui est souvent en cause au niveau de l'insalubrité, c'est la surpopulation dans les appartements. Beaucoup de personnes dans un petit logement, cela crée de la condensation et donc de l'humidité. On pouvait faire des travaux dans ce type de logements à l'époque où

on était moins attentif à la ventilation et au confort minimum des habitants -c'était le cas dans les années 30 par exemple-, la condensation revient toujours, au détriment de la santé des occupants et il est évident qu'on le déplore.

Vous l'avez signalé aussi, humidité et surpeuplement vont de pair mais le surpeuplement n'intervient jamais quand les gens emménagent car les règles régionales permettent d'éviter qu'au départ, une famille de cinq, six ou sept personnes s'installe dans un logement offrant une seule chambre... Bien entendu, libre aux personnes d'agrandir leur famille et de vivre ensemble plus nombreux. Ils peuvent alors demander une mutation vers un logement plus grand. Encore faut-il que ces logements de quatre, cinq chambres ou plus existent et pour l'instant, en trouver c'est un peu comme chercher une aiguille dans un botte de foin.

On ne peut que regretter cette situation dramatique pour certains citoyens en détresse. Tous opérateurs confondus sur Molenbeek-Saint-Jean, il n'y a qu'une soixantaine de logements publics de 4 ou 5 chambres qui sont occupés pour plus de 600 sur-occupations et plus de 500 demandes de mutation.

Sur base des dernières données d'attributions similaires de logements, on constate que la période d'attente varie pour l'instant, suivant les catégories, suivant les opérateurs et suivant les règles d'attribution ou de priorité qui seraient vraiment trop longues à détailler ici, on constate donc, disais-je, de 6 à plus de 15 ans... alors qu'on enregistre plus de 2.000 demandes dans ces catégories, mutations et demandes d'obtention de logements, toutes catégories et toutes tailles de logements confondus.

Voilà, je le disais tout à l'heure, on sait pourquoi on se bat. Soyons clairs : en regard des besoins sociaux et de la crise économique, sociale et environnementale, la situation actuelle pour le logement accessible dans la commune est donc catastrophique et ceci spécialement en ce qui concerne les grandes familles.

Que propose dès lors la nouvelle majorité ? La nouvelle majorité entend prendre à bras-le-corps le problème du *mal logement* et du manque d'accessibilité de logements bien ventilés et bien isolés.

Pour ce faire, la nouvelle majorité entend construire davantage de logements sociaux, à la fois via les logements communaux que via les opérateurs régionaux que sont la SLRB et le Fonds du Logement. Il s'agit aussi de prendre plus de logements privés en gestion publique, notamment via les Agences Immobilières Sociales, M.A.I.S comprise.

Il s'agit aussi de mener des « opérations tiroirs » pour reloger les personnes pendant qu'on rénove le bien qu'elles occupent. C'est le cas pour le projet qui concerne la Tour Brunfaut qui est en bonne voie et sur lequel on pourra peut-être revenir ultérieurement.

Sans dévoiler le détail, le contenu et surtout les chiffres de la Note de Politique Générale que nous vous présenterons en février, je peux vous dire dès maintenant que nous voulons rénover plus de logements, en améliorant évidemment leur qualité et en les adaptant aux familles d'aujourd'hui. Nous ne voulons plus *bricoler* mais rénover durablement et offrir des logements de toutes sortes dans tous les quartiers de la commune. Nous voulons plus de logements publics accessibles, de meilleurs logements durables et pour cela, nous utiliserons toutes les pistes possibles.

En tant qu'Echevin essentiellement actif sur le logement et les propriétés communales -c'est un signe-, je peux vous dire que dès que le nouveau Collège aura en mains chacune des structures et travaillera avec les Conseils d'Administration concernés, il s'attellera avec vigueur à lutter contre la crise du logement à Molenbeek-Saint-Jean.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

Merci, Monsieur Majoros.

La parole est à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai cru comprendre que la Commune a bien contrôlé le logement que j'ai évoqué. Comment l'a-t-elle trouvé ? Conforme ? Salubre ? Insalubre ? Et quand a eu lieu le contrôle ?

M. l'Echevin Majoros :

La dernière demande des habitants date de 2009. Il y en a eu également une autre en 2007. La Commune a travaillé avec la Région qui, sur base du Code du Logement qui est assez précis et qui reprend une série de critères, n'a pas déclaré le logement insalubre. Ceci dit, elle a quand même pointé un certain nombre de difficultés que vous avez largement citées. Je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est parce qu'un logement est déclaré salubre en regard du Code du Logement, qu'il est exempt de problèmes et de difficultés et qu'il est forcément agréable à vivre.

Voilà. J'ai décrit la situation du parc de logement en général. On la connaît et on s'attellera, je le répète, à l'améliorer.

M. De Block :

Je suis désolé d'être un peu technique, mais dans le Code du Logement, il y a quelques critères pour estimer qu'un logement est salubre ou pas. Qu'en est-il du taux d'humidité si les locaux sont utilisés de façon normale ? Même selon le code minimal actuel du logement - je dis bien du code minimal *actuel* et je ne parle pas des codes de construction pour les nouveaux bâtiments -, on voit bien que les habitations sont complètement en dessous des normes. Selon les normes minimales actuelles, il est tout à fait possible, selon la loi, de mettre 5 personnes dans l'appartement dont j'ai parlé... Evidemment, si l'on trouve *normal* que la cuisine se trouve dans le salon, on trouve sans doute aussi *normal* la présence d'un tel taux d'humidité... Ou alors, il faut déclarer que cette situation rend l'appartement insalubre. En effet, à 5 personnes, ceci est tout à fait possible selon les normes minimales et je ne pense pas que les gens y soient spécialement pour quelque chose... Je trouve que votre réponse sur les demandes de contrôle de 2007 et 2009 laisse vraiment à désirer... Je ne comprends pas comment on peut juger cette habitation « salubre », même selon les critères du Code du Logement.

M. L'Echevin Majoros :

Monsieur De Block, ni vous ni moi ne sommes juristes, ni ingénieurs... On pourrait entrer ici dans des considérations techniques, mais je pense que le vrai problème -je le répète- est l'état du parc de manière générale et le manque de logements en particulier. Donc, je ne pense pas qu'on puisse...

M. De Block :

Pour en revenir au logement dont j'ai parlé, on a demandé à un architecte de visiter tout le bâtiment. Selon lui et selon les critères du Code du Logement, les méthodes

d'évacuation ne sont pas suffisantes, les murs ne sont pas bien isolés... Bref, l'architecte a insisté sur trois ou quatre points pour lesquels les critères sont largement insuffisants. Je voudrais donc savoir si on compte refaire un contrôle, parce qu'entre-temps j'imagine que la situation a évolué. De nouvelles moisissures sont apparues et si la loi permet de juger qu'un bâtiment est « salubre » même s'il présente des moisissures, la Commune, elle, a quand même le droit d'intervenir et de résoudre cette situation y compris, dans le cas qui nous occupe, via le Logement molenbeekois. En tant qu'organe de contrôle, je trouve que la Commune doit pouvoir intervenir sans s'en tenir aux marges de l'interprétation légale et estimer qu'il n'y a pas lieu de faire quelque chose si ces marges sont à la limite de ce qui est prescrit par la législation.

M. l'Echevin Majoros :

Si votre question est de savoir si une nouvelle visite va être organisée, je réponds qu'elle le sera si les habitants le demandent. C'est ce que prévoit la procédure et comme je l'ai dit tout à l'heure, il en va de l'intérêt de tous que ces visites soient organisées sur base de demandes introduites par les habitants. Donc, s'ils souhaitent faire une nouvelle demande ou redéposer une plainte, que ce soit auprès de la Cellule communale du Logement ou de la Direction de l'Inspection Régionale du Logement, ils peuvent évidemment le faire. Je rappelle que les bureaux de la Cellule communale du Logement sont établis 47 rue Tazieaux, près de la place des Etangs-Noirs. J'invite donc toute personne qui est dans une situation qu'elle juge délicate dans son habitation à entreprendre les démarches qui s'imposent auprès de la Cellule communale du Logement.

M. De Block :

Et pour ce qui est de mettre en danger la santé des gens, qu'en est-il ? Est-ce que l'Administrateur Délégué peut répondre à cela ?

M. le Président :

Non. Je suis désolé. C'est l'Echevin qui répond à votre interpellation. Je crois qu'on a fait le tour du sujet et que l'on peut considérer que l'incident est clos, puisque la possibilité pour les habitants de demander qu'une visite soit effectuée a été clairement énoncée.

Ceci dit, l'Administrateur Délégué de la SC Le Logement molenbeekois, Monsieur Azaoum, est présent dans la salle et a évidemment entendu votre message. Il pourra donc se faire votre porte-parole au sein du Conseil d'Administration de la société.

M. De Block :

Et en ce qui concerne les équipes techniques ?...

M. l'Echevin Majoros :

Oui, pour ce qui est de votre question relative au nombre de personnes qui travaillent dans les équipes techniques et de vos questions concernant la société de logement en général, elles doivent être posées aux instances de la SC Le Logement molenbeekois... Car comme je l'ai évoqué à demi-mot, ces instances ne sont pas, statutairement, aux mains de la Commune et du Collège.

M. le Président :

Merci.

Non, Monsieur Azaoum... Ce n'est pas le lieu. Vous deviez vous inscrire pour répondre et vous ne l'avez pas fait.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur aura l'occasion de répondre...

M. le Président :

Monsieur Azaoum aura l'occasion de présenter les informations au niveau de la SC Le logement molenbeekoïse. C'est tout.

L'incident est clos.

2. Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, conseiller communal FDF, relative à l'utilisation des infrastructures sportives communales par le club du FC Bleid-Molenbeek.

Interpellatie ingediend door Mijneer Vossaert, gemeenteraadslid FDF, betreffende het gebruik van de gemeentelijke sportinfrastructuur door de club FC Bleid-Molenbeek.

M. le Président :

Alors, nous abordons le point suivant relatif à l'utilisation des infrastructures sportives communales par le club FC Bleid. Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert :

Je vais m'adresser au Collège de manière générale même si cela concerne plus particulièrement les matières de M. l'Échevin des sports. Dans la presse du 16 janvier 2013 et ce, suite à une interpellation au Conseil communal de la Ville de Bruxelles du nouvel échevin des Sports MR, nous apprenons que le club de football FC Bleid de Molenbeek n'a pas encore payé une facture d'un montant de 1000 Euros au sujet de la location de terrains. Nous apprenons, par ailleurs, qu'une convention existe entre la Ville de Bruxelles et le club pour occuper ces installations jusqu'au mois de mars 2013. La prolongation de ladite convention serait, selon l'échevin des sports de la Ville de Bruxelles, conditionnée au paiement de cette facture.

Sachant que le club FC Bleid de Molenbeek occupe également les infrastructures sportives communales de Molenbeek-Saint-Jean, depuis le début de la saison sportive pour ses séances d'entraînement, je souhaite alors interroger le Collège sur les points suivants: une convention d'occupation des installations sportives est-elle conclue entre la Commune de Molenbeek et le club FC Bleid Molenbeek? Dans l'affirmative, quelles sont les conditions reprises dans cette convention, quelle est la durée de cette convention, le montant de la location des terrains demandés au club? Seconde question: on a parlé souvent dans la presse de projets de collaboration entre le FC Bleid Molenbeek, le FC Brussels et l'asbl Ecole de formation des jeunes de Molenbeek-Saint-Jean. J'aurais donc voulu savoir l'état d'avancement de ce dossier. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Personne ne souhaite s'inscrire en interpellation ? Non, merci.

Je donne la parole à Monsieur Ahmed El Khannouss. Mais je voudrais rappeler à tout le monde que les interpellations se font toujours à l'attention du Collège, non d'un échevin en particulier, puisque c'est au Collège de décider de la personne qui répondra.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci, Monsieur le Président. Donc, pour aller à l'essentiel par rapport à l'interpellation de notre collègue Monsieur Vossaert, en réponse aux différentes questions, il s'avère, après avoir interrogé mes services, que, jusqu'à la semaine passée aucune convention d'occupation des installations sportives n'avait été conclue entre la Commune et le club FC Bleid. Pour information, la convention a été signée il y a une semaine ; et il faut savoir que le Collège a approuvé en juillet 2012 - avec les articles suivants qui sont repris dans cette convention - la décision de proposer au conseil communal d'accorder au FC Bleid la possibilité d'occuper les installations du stade Edmond Machtens durant la saison 2012-2013 ainsi que de charger le Service des affaires juridiques en collaboration avec le Service des sports de rédiger une convention à cet effet. Aucune information ne nous est parvenue quant aux tranches horaires, partage des terrains nécessaires à chacun, etc., donc sur les accords éventuels avec, soit l'Ecole de foot de Bruxelles, soit avec le 'Brussels'.

Nous n'avons, dès lors, pas donné suite à cette demande jusqu'à il y a une semaine où, lors du premier Conseil d'administration de Molenbeek Sports, j'avais exigé de savoir justement quelles étaient les relations avec FC Bleid. Et on m'a confirmé qu'aucun accord ni convention n'avaient été signés. Et pour répondre à votre question du paiement d'une éventuelle location, aucune somme n'avait été réclamée au FC Bleid jusqu'à la semaine passée où nous avons signé une convention qui porte sur la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2013 et ce, pour un montant de 1680 EUR relatif à l'occupation du terrain ainsi que d'un terrain annexe destinés à ses entraînements.

En ce qui concerne votre question sur des éventuelles collaborations avec le FC Brussels, vous vous doutez bien, Monsieur, au jour d'aujourd'hui, qu'il n'y a aucune collaboration entre le FC Bleid et le FC Brussels, si ce n'est que le responsable du FC Bleid est actuellement directeur faisant fonction de l'Ecole de foot ; mais point de collaboration entre les deux clubs.

Je voudrais, ici, si vous permettez, sortir - en espérant répondre à votre question- du sujet concernant l'occupation des infrastructures communales par certains clubs. Il appert, après avoir interrogé mes services sur la nature des relations entre la commune et tout une série de clubs, que les réponses qui m'ont été données m'ont interpellé à plus d'un titre. Il y avait, par moment, une espèce de politique du fait du prince qui était menée ; certains clubs et structures ayant la gratuité, d'autres pas et ce, sans aucune base objective. Donc, ce que je peux vous dire à l'ensemble du Conseil est que, bien évidemment, cette majorité va s'assurer que tous les clubs, toutes les structures de la commune seront traités sur un même pied d'égalité et qu'il n'y aura plus de privilège accordé à qui que ce soit, ce qui était malheureusement le cas dans le passé. Voilà, merci.

M. le Président :

Merci. La parole est à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert:

Si je comprends bien, il y a une semaine, cette convention a été signée. Il n'y en avait donc pas avant cela. Pouvez-vous alors me confirmer qu'il peut occuper le stade Edmond Machtens?

M. l'Echevin El Khannouss :

Pas le stade, un terrain !

M. Vossaert:

Un des terrains du stade Edmond Machtens.

M. l'Echevin El Khannouss :

Un des terrains pour l'entraînement !. En fait, le Collège avait marqué son accord en juillet 2012 pour l'occupation d'un terrain, mais pas du terrain principal du stade Edmond Machtens.

M. Vossaert:

Alors, vous avez évoqué, si j'ai bien compris, la collaboration entre deux clubs. Et là, vous êtes bien placé pour en parler puisque vous êtes président de l'asbl Ecole de Formation de Molenbeek-Saint-Jean. Y a-t-il une collaboration envisagée entre les trois structures ? Vous avez juste parlé de la collaboration entre le FC Brussels et le FC Bleid.

M. l'Echevin El Khannouss :

Il faut savoir que la venue du FC Bleid dans nos infrastructures communales correspond à une situation très particulière. Il y a eu des initiatives menées par certaines personnes qui occupaient des responsabilités - dont je ne vais pas m'étendre sur les choix et qui avaient une logique, en partie compréhensible, vu la situation pas très claire du FC Brussels. Et pour ceux qui ne connaissent pas bien la matière, il faut savoir que l'Ecole de foot qui, aujourd'hui, est composée de quelque 600 enfants et jeunes, dépend du matricule du FC Brussels. Et devant les incertitudes qui pèsent sur le FC Brussels – il suffit pour cela de se référer à ce qui est paru dans la presse ces derniers mois, ces dernières années - il était important de pouvoir réfléchir à une alternative. Aussi, la démarche de certaines personnes était d'essayer de trouver une possibilité de remplacement si jamais, le FC Brussels devait quitter les infrastructures communales. Donc, pour répondre à votre question, aucune collaboration n'existe, au jour d'aujourd'hui, entre le FC Bleid et l'Ecole de foot du Brussels. La seule qu'il y a c'est, évidemment, celle entre l'équipe première - qui détient le matricule - et l'Ecole des jeunes.

M. Vossaert:

Je poursuis : qu'est-ce qui justifie le fait d'avoir rédigé une convention qui court jusqu'en avril 2013 ? Sur base de quels critères ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Parce qu'il y a eu une décision du Collège en juillet 2012. Et c'est sur cette base que le FC Bleid a pu occuper des infrastructures communales, mais il n'y a pas eu de suivi administratif de cette autorisation du Collège, c'est-à-dire la signature d'une convention. Nous n'avons donc fait que régulariser la situation en comblant cette lacune qui incombe aux services de la commune et aux services des sports de l'époque.

M. Vossaert:

Mais sur quels critères a-t-on pu sélectionner ce club? Je rappelle que...

M. l'Echevin El Khannouss :

Non, ici, Il s'agit d'un club, Monsieur Vossaert, qui, comme d'autres, a fait la demande à l'administration communale. Il fait partie de tous ces clubs et structures qui occupent nos infrastructures, après que l'autorisation leur a été accordée sur base d'une demande formelle.

M. Vossaert:

Très bien, je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Vossaert. L'incident est clos.

Nous passons au point suivant.

3. Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, conseiller communal FDF, relative au lancement d'une carte des sites à visiter dans la commune.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Vossaert, gemeenteraadslid FDF, betreffende de invoering van een kaart van de locaties in de gemeente die kunnen worden bezocht.

M. le Président :

Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert:

Un petit instant, que je retrouve mon texte.

M. le Président :

Vous voulez une carte des sites ?

(Rires - Gelach)

M. Vossaert:

Le 15 janvier 2013, la presse fait écho d'un projet initié par la Commune qui lance une carte touristique reprenant les lieux intéressants à visiter dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Selon l'Echevine en charge du tourisme, plusieurs initiatives sont prévues: d'une part, la mise à jour de la carte de Molenbeek-Saint-Jean qui reprend les points intéressants à visiter mais également une carte de restaurants présents sur le territoire. Le projet, prévoirait, d'autre part, la possibilité d'organiser des parcours touristiques et de collaborer avec *Visitbrussels*.

Vous avez suscité ma curiosité. J'ai aussi appris dans la presse que le projet a été accueilli favorablement par, je ne sais qui, les habitants ou les représentants de l'Horeca. J'aurais voulu savoir d'où provenait cette manifestation positive par rapport à cette idée, à ce projet et être rassuré sur le fait que ce n'est pas juste un effet d'annonce, juste une idée mais qu'il s'agit bien de quelque chose d'abouti. Aussi ma question se veut-elle plus précise et porte sur la collaboration avec *Visitbrussels*: quels sont les contacts qui ont été pris aujourd'hui, avec l'Agence de communication et de tourisme de la Région de Bruxelles, quelle est l'estimation des coûts de ce projet, une campagne d'information est-elle prévue et

quels sont les critères choisis pour sélectionner ces restaurants et sites à visiter? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Vossaert. Des personnes souhaitent s'inscrire ? M. Léonard.

M. Léonard :

Oui, le groupe MR voulait manifester son approbation pour cette initiative. Bravo au Collège, en particulier à l'échevine en charge du tourisme – on avait fini par oublier qu'il y avait une échevine en charge du tourisme. C'est donc et très sympathique. C'est une initiative qui est heureuse à double titre, d'abord dans nos rapports avec la presse qui n'ont toujours pas été idéaux. Et là, sans même que l'initiative soit déjà en place, on a quand même bénéficié d'un buzz très favorable et très sympathique. C'est une initiative qui est aussi favorable à tous les habitants, au sens où on peut espérer que, justement, cet accent mis sur les points d'intérêt de Molenbeek amènera un peu plus de monde à venir visiter Molenbeek et à se faire son idée de visu plutôt que de rester avec des idées un peu toutes faites sur la commune.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Au nom du groupe CDH-CD&NV, nous nous félicitons de cette initiative qui est très intéressante. Espérons qu'elle apportera tous les bénéfices escomptés et je remercie Ann pour cette magnifique initiative. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Ik wens namens mijn fractie ook al is het maar een eenmansfractie aan te sluiten bij de felicitaties die er al geweest zijn.

M. le Président :

Dank u.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Moi, je voulais souligner le besoin de gaffer de certaines personnes qui avaient considéré que Molenbeek était déjà une contrée lointaine. Il y avait déjà du tourisme, mais apparemment pas celui qu'on espère. Il faut souhaiter vraiment que la politique soit faite de telle façon qu'on arrive à donner une image beaucoup plus positive, en particulier à destination des personnes qui ont une idée très négative de Molenbeek. Merci.

M. le Président :

Merci, Monsieur Gjanaj. La parole est à Madame Ann Gilles-Goris. Pardon, excusez-moi ... Monsieur Rahali.

M. Rahali :

J'ai eu un appel téléphonique juste après le petit buzz d'une chaîne nationale me demandant de faire un petit tour à Molenbeek et montrer autre chose que la négativité de Molenbeek, et m'interpellant en disant que Molenbeek est une salle commune qui, de toute façon, a une mauvaise image. Je voudrais savoir ce que la nouvelle majorité prévoit pour rétablir l'image dont elle a besoin mais aussi qu'elle mérite. En disant Molenbeek, je veux surtout parler de la jeunesse – hormis ceux qui ont la quarantaine dont certains se sont tant bien que mal débrouillés- qui ne demande qu'à s'épanouir mais dont beaucoup n'ont aucune perspective d'avenir, dans la mesure où certains médias abondent dans le sens de certains partis populistes pour salir cette commune. Moi je parle en connaissance de cause car cela fait 33 ans que j'y suis ; il y a des choses qui n'ont pas changé ou qui se sont aggravées et mon souci reste toujours cette jeunesse, principalement cette minorité de couleur – qui pour moi représente une richesse. Que pourrait-on faire tous ensemble - pour gagner ou regagner simplement l'image que nous méritons tous -, pour notre jeunesse ?

M. le Président :

Merci, Monsieur Rahali.

Monsieur Rekik, vous avez la parole.

M. Rekik :

Oui, en ce qui concerne cette initiative, je tiens à attirer votre attention sur un maximum de prudence dans le sens où Molenbeek c'est avant tout son patrimoine urbanistique ou autre. Et c'est là qu'il ne faut pas tomber dans les travers outre-Atlantique.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Merci Monsieur le Président. Comme vous le savez, le vendredi 11 janvier, j'ai accordé, comme chaque nouvel échevin de la commune, une interview à une journaliste de 'La Capitale' dans est paru ce point tourisme qui a provoqué, comme vous venez de le dire, l'enthousiasme des médias, y compris ceux de la Flandre. Mais ce qui est pour moi le plus important est que cela a suscité un vif intérêt de la part des Molenbeekois tout particulièrement. J'ai donc reçu, depuis, de nombreux mails et des appels tant de citoyens que d'associations ou de professionnels désireux de collaborer au projet. Et de cet enthousiasme, nous pouvons tous, je pense, nous réjouir. J'ai donc toute une liste de personnes de bonne volonté que j'ai déjà rencontrées en partie – pas toutes bien sûr parce que les journées sont bien remplies. Mais tout cela va se faire.

Je voudrais cependant souligner que c'est un projet qui en est à ses tout débuts et cette - entre guillemets - fuite dans la presse n'était pas prévue ; nous sommes donc maintenant en train de construire et de réfléchir ce projet pour ne pas mettre la charrue avant les bœufs et pour ne pas promettre des choses que nous ne pourrions pas tenir. Donc, ce projet se construit en ayant comme point de mire l'événement Molenbeek ville culturelle

2014. Et ce travail de création est et sera mené en lien étroit avec d'autres services communaux : le service Culture, la Participation citoyenne, le Patrimoine, la Communication, etc.

Pour répondre donc à vos questions, Monsieur Vossaert, en ce qui concerne la collaboration avec *Visitbrussels*, oui j'ai déjà pris contact avec Monsieur Patrick Bontinck qui en est le directeur et j'ai rendez-vous avec lui lundi matin à 9 heures et quart. J'ai déjà - et j'aurai - des rencontres avec des personnes des milieux touristiques de Bruxelles et d'ailleurs. Quant à l'estimation des coûts de ce projet qui n'en est qu'à son processus d'élaboration, elle est évidemment difficile à faire. Cela dépendra du genre de cartes que nous allons produire - une carte seule ou avec un carnet...- mais je reviendrai à vous dès que j'aurai plus d'éléments en rapport avec l'estimation du coût. Une campagne d'information est-elle prévue ? Certainement.

Les premiers concernés sont les Molenbeekoïses, les premiers à pouvoir se réjouir de ce projet et à devoir le porter, ce sont les Molenbeekoïses. Et si un site est proposé à être visité, il est clair que les premières personnes à rencontrer sont celles qui vivent sur place, de façon à les intégrer dans ce projet et faire en sorte que chacun puisse y trouver une fierté. Quelles que soient nos origines lointaines, aujourd'hui, nous sommes tous ici et c'est ensemble que nous devons bâtir ce projet.

Quels sont les critères retenus pour sélectionner les sites à visiter ? Pour l'horeca, nous passerons par les Atrium et pour les sites qui ont une valeur historique ou patrimoniale, les monuments classés, etc., nous les définirons avec les partenaires adéquats, sachant qu'il vaut mieux viser un projet bâti mais bon et que l'on peut développer année après année plutôt que de viser un projet grand et de se retrouver devant quelque chose d'ingérable et qui, finalement, ne répond aux attentes de personne. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Ann Gilles-Goris. La parole est à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert:

Vous conviendrez que je reste sur ma faim; mais je n'ai pas envie de jouer au plombier par rapport à toutes ces fuites dans la presse - on n'en est pas à la première... Mais, en attendant, j'entends bien votre volonté de rassembler autour de ce projet les Molenbeekoïses et Molenbeekoïses. J'aurais quand même voulu savoir si vous avez été approchée directement par l'association des commerçants de Molenbeek, s'il y a eu une réaction – je l'espère. Pour le reste, je me permettrai de revenir vers vous dans quelques mois pour voir si ce projet aboutira.

Mme l'Echevine Ann Gilles-Goris :

Je vous invite même à participer, à le mettre sur pied.

(Exclamation de l'assistance - Gejuich in de zaal)

M. Vossaert:

Chacun sa place...

(Rires - Gelach)

M. le Président :

On peut considérer que l'incident est clos ? Oui ? Merci.

4. Interpellation déposée par Monsieur Van Damme, conseiller communal SPA, relative à l'immeuble Lavoisier vide depuis 1,5 ans.

Interpellatie ingediend door Mijneer Van Damme, gemeenteraadslid SPA, betreffende GOMB-kantoorgebouw Lavoisier al anderhalf jaar leeg.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Monsieur le Président, mon interpellation concerne effectivement le site Lavoisier ou 'British American Tobacco' qui a été rénové il y a de cela plus d'une année et demie et dont on doit constater aujourd'hui qu'il y a encore quasiment 10 000 mètres carrés de superficie vides.

In 2012 zijn in Brussel 11 procent meer vierkante meter kantoren verhuurd of verkocht dan in 2011. Ondanks deze heropleving van de kantoormarkt staat het hypermoderne *Lavoisier*-kantoorgebouw van de GOMB anderhalf jaar na de opening nog altijd nagenoeg leeg.

De Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (GOMB) renoveerde een oude tabaksfabriek tot het moderne kantorencomplex *Lavoisier* dat tot 500 mensen kan tewerkstellen. Een geslaagd reconversieproject, maar door een gebrek aan strategie om ondernemers aan te trekken zijn na anderhalf jaar nog maar twee van de tweeëntwintig modules verhuurd. 10.000 m² kantoorruimte blijft onbenut. De ligging is immers niet evident. De site is goed bereikbaar maar kantoren buiten het centrum raken moeilijk verhuurd. Ook de slechte reputatie van Molenbeek speelt mogelijk een rol zeggens vastgoedspecialisten.

Ondertussen zijn jonge ondernemers continu op zoek zijn naar betaalbare kantoorruimte. Molenbeek mag niet bij de pakken blijven in een tijd dat steden concurreren om innovatieve sectoren en ondernemers aan zich te binden. *Lavoisier* vormt hier een gedroomde opportuniteit. Waarom zorgen we er bijvoorbeeld niet voor dat *Lavoisier* aansluit op de gewestelijke innovatiestrategie door actief op zoek te gaan naar jonge ondernemers in de prioritaire sectoren zoals ICT, de biomedische sector of leefmilieu?

Als traditionele bedrijven niet geïnteresseerd zijn, moeten we jonge, creatieve ondernemers aantrekken die zich niet laten afschrikken door de locatie. Ook de gemeente Molenbeek zal daar de vruchten van plukken.

Ik geef alvast enkele voorstellen om creatief talent aan te trekken: men kan startende ondernemers tijdelijk korting geven op de huurprijs. Men zal hier niets aan verliezen aangezien de kantoren vandaag helemaal niets opbrengen. We kunnen jonge ondernemers ook aantrekken door de kantoren flexibel in te richten en kruisbestuiving tussen starters te ondersteunen via een stimulerende co-working-omgeving. *Lavoisier* kan zelfs extra diensten voor starters aanbieden, zoals hulp bij de administratie en boekhouding, zoals het *Dansaertcentrum* in hartje Brussel. In dialoog met het gewest kan een loket voor lokale economie worden voorzien en kunnen we ondernemers met een zwakker profiel specifiek begeleiden. Jonge werklozen met ondernemerstalent of nieuwkomers met talenten en competenties die op de reguliere arbeidsmarkt niet erkend worden. Door *Lavoisier* om te

vormen tot een creatief ondernemerscentrum kan Brussel een dubbele winst boeken: *Lavoisier* wordt verhuurd én startende, innoverende ondernemers vestigen zich in Brussel.

En bref, il y a une énorme opportunité à utiliser ces plates-formes qui sont vides et stimuler ainsi l'économie créative des jeunes entrepreneurs, des jeunes gens créatifs qui sont nombreux dans le quartier. Utilisons cette dynamique et donnons-lui une chance. Aussi, je demande au Collège ce qu'il compte faire – et ce qu'il fait déjà – pour stimuler des jeunes entrepreneurs débutants, pour aider à redynamiser ce site qui, après un an et demi, devient un site moribond alors qu'il a été si bien rénové. Enfin, ne pourriez-vous pas organiser à l'attention des Conseillers communaux une visite sur place, car je crois que les Conseillers communaux peuvent être les premiers ambassadeurs pour ce site plein de potentialités.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme. Qui souhaite s'inscrire ?

Monsieur El Khannouss, je vous cède la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Je vais essayer de répondre avec précision aux interrogations de Monsieur Van Damme. Néanmoins, je voudrais commencer d'abord par lui faire part de mon étonnement quant au lieu où vous posez cette question. Il se fait que j'ai été vérifier les débats qui ont lieu en commission au Parlement : et vous avez déjà posé les mêmes questions lors des débats budgétaires au sein de la commission des affaires économiques. Ce qui m'étonne c'est que vous ne saviez pas que la SDRB est un opérateur régional et que ce site sur lequel porte votre interpellation dépend de la SDRB. Mais je me suis quand même cassé la tête pour essayer d'apporter des éléments de réponse à vos questions. Vous devez savoir que la commune ne gère pas le site Lavoisier ; aussi vous avez effectivement le droit de poser des questions, mais posez alors les bonnes. En l'occurrence, vous posez les mauvaises.

C'est une compétence régionale...Je voulais vous apporter quelques précisions avant de vous répondre.

Comme vous m'interrogez, j'ai interrogé, à mon tour, la SDRB et les réponses qui m'ont été données m'ont évidemment étonné. Tout d'abord, je tiens à vous dire que les données chiffrées que vous avancez sont erronées. Pourquoi erronées ? Parce que vous avez pris comme sources d'information deux journaux, *La Capitale* et *Het Laatste Nieuws*. Or, il y a un troisième journal qui a travaillé sur ce dossier mais qui n'a pas publié d'article, parce qu'il s'est renseigné à la source auprès de la SDRB. Donc, Monsieur Van Damme, en réalité, 42% des 13900 mètres carrés de surface de bureaux dans la partie rénovée qui appartient à la SDRB sont occupés par *Caloribel* et ce, depuis un an et demi, l'imprimerie *Enschedé* qui se trouve actuellement à Evere et qui va bientôt intégrer ses locaux dans environ quatre mois après avoir fini les travaux et notre zone de police Nord-Ouest qui a déjà signé et les travaux d'aménagement vont commencer. En outre, B.A.T. va garder 8000 mètres carrés de la surface globale dans l'ancienne partie du bâtiment pour son usage personnel, c'est-à-dire, pour ses bureaux. En outre, il y a une vingtaine de firmes candidates - dont je ne donnerai pas, ici, les noms, les conventions d'occupation n'ayant pas encore été signées - intéressées par ces surfaces et ce, selon les services des Propriétés communales. Il y a évidemment – et vous le savez puisque vous étiez dans le précédent Collège communal – une décentralisation d'une partie de l'administration qui va se faire ; aussi, une antenne Démographie sera installée rue Charles Malis et va précisément occuper 762 mètres carrés dans une partie du bâtiment en question.

Ce qui est assez intéressant comme élément avancé par le service de l'Urbanisme c'est le fameux chiffre de 63 % qui semble un peu optimiste, dans le sens où Monsieur Van Damme parle dans son interpellation du bâtiment rénové, plus précisément de la partie immeuble à bureaux du fameux site Lavoisier. Je tiens à vous rappeler qu'il y a une partie qui a été achetée par la SLRB avec 49 unités de logements à construire sur les lieux et qui seront commercialisés par elle. Il faut savoir que c'est là que les contrats de location sont traités et finalisés.

Si l'on tient compte de l'ancienne partie non rénovée de B.A.T, on peut considérer que deux-tiers du bâtiment dans son entièreté sont occupés. En ce qui concerne votre demande de visite, évidemment la SDRB a marqué son accord – pour peu qu'elle soit prévenue deux semaines auparavant – pour organiser la visite des lieux et il n'y a pas lieu de passer par le Conseil communal. Juste pour votre information, il est tout à fait possible de faire une visite virtuelle, via le site. Voilà, j'ai dit et répondu.

M. le Président :

Merci Monsieur EL Khannouss. La parole est à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Je regrette un peu le ton de la réponse ; je suis peut-être mal informé mais vous pouviez tout à fait répondre -sans qu'il y ait besoin de m'insulter, M. l'échevin - juste par rapport au fond de ma question. J'ai eu une réponse partielle et je vous en remercie. Cependant, par rapport à la question, il reste qu'il y a une grande partie selon vos chiffres, un tiers de la superficie, c'est-à-dire plus de 3000 mètres carrés sur 10 000 qui demeurent vides après un an et demi. Et ma question reste pertinente : qu'allez-vous faire en tant que Commune pour faire en sorte que ces 3000 mètres carrés soient valorisés, notamment au profit de jeunes entrepreneurs issus de notre population. Car s'il est vrai que c'est un projet régional, ne doit-on pas pour autant, comme il est sur notre territoire, s'y intéresser ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Ce qui est déjà positif c'est que vous reconnaissez que la surface initiale annoncée inoccupée a évolué vers une surface plus petite. Vous avez raison, par contre, votre préoccupation par rapport à l'occupation de ce qui est restant est, évidemment, pour la commune de Molenbeek une priorité, en sachant que notre marge de manœuvre quant à la gestion des surfaces à mettre en location est très petite. Néanmoins, nous avons la chance d'avoir sur notre Commune des opérateurs qui dépendent directement d'elle ; je pense ici, par exemple, au Centre d'entreprises. Effectivement, ce qui prévaut dans notre projet au sein de ce Collège, c'est de pouvoir utiliser de manière complémentaire tous les services susceptibles de pouvoir redynamiser l'économie en essayant, entre autres, d'attirer, en parallèle à ce qui se fait au niveau de la SDRB, des éventuelles entreprises ou de susciter des vocations chez des jeunes qui voudraient lancer une activité économique et ce, en utilisant des outils qui dépendent directement de la commune. Je pense ici au Centre d'entreprises que vous connaissez bien, au G.E.L. ainsi qu'à d'autres structures qui pourront être mises à contribution pour pouvoir aider les personnes qui, non seulement, souhaitent s'installer mais aussi qui souhaitent lancer une activité économique. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Donc, vous nous renvoyez vers le Centre d'entreprises molenbeekois, mais il n'y a pas de projet concret de la part de la Commune pour combler justement ce vide, si j'ai bien compris...

M. l'Echevin El Khannouss :

Monsieur Van Damme, là vous faites preuve véritablement de mauvaise foi...

M. Van Damme :

Non...

M. l'Echevin El Khannouss :

Je tiens à vous rappeler simplement que le nouveau Collège n'est en fonction que depuis quelques mois.

Donc, nous étions échevins ensemble dans la majorité sortante, je le reconnais. Je vous signale que toutes les structures qui actuellement sont en charge de la redynamisation de l'économie sont des structures qui étaient, entre autres, gérées par les socialistes ; et là, c'est bon à savoir...

M. Van Damme :

Je me demande combien de temps vous allez continuer à faire référence au passé. Je me demande quand vous allez vous-même venir avec des propositions concrètes et proposer des solutions ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Rassurez-vous, rien ne se fera dans un petit coin...

M. Van Damme :

Monsieur l'Echevin, c'est moi qui avais la parole. Laissez-moi terminer ma phrase, je suis continuellement interrompu par un échevin, c'est quand même un peu sans respect...

M. le Président :

N'exagérez pas....

M. Van Damme :

Je constate que vous n'avez pas de projet concret, pas de proposition concrète et vous nous renvoyez à la SDRB et au Centre d'entreprises molenbeekois. Donc, nous organiserons nous-mêmes une visite sur place. Ça aurait été plus chouette de le faire avec tous les conseillers et le Collège ; mais si vous ne voulez pas le faire, on le fera nous-mêmes. Merci.

M. l'Echevin El Khannouss :

Ce n'est pas ce que j'ai dit, ne déformez pas mes propos.

M. le Président :

Merci beaucoup. L'incident est clos. Je vous propose de passer au point suivant.

5. Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB-PVDA, relative à la violence policière envers le mineur Moad Touile.

Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende het geweld dat de politie heeft gebruikt tegen de minderjarige Moad Touile.

6. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative à l'arrestation du jeune Moad Touile.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS, betreffende de arrestatie van Moad Touile.

M. le Président :

Il y a deux interpellations qui concernent le même sujet et je vous propose de les grouper pour pouvoir donner une réponse aux deux. Je commence par donner la parole à Monsieur De Block puis à Monsieur Ikazban à propos de l'affaire de l'arrestation du jeune Moad Touile.

M. De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Je pense qu'on a tous lu les échos de ce qui s'est passé, les témoignages – interpellants - du jeune Moad, de la maman. Et si la moitié de ce qu'il dit est vrai, il y a vraiment un problème dans notre commune de Molenbeek et notre police de Molenbeek - je ne sais s'il s'agit de la police locale ou fédérale. Et je voudrais vraiment avoir des éclaircissements sur ce qu'il s'est passé exactement, si une enquête a été menée. Si certains faits décrits par Moad s'avèrent vrais, certains policiers ont clairement dépassé les limites de la loi. C'est inacceptable. Et je voudrais savoir quelles sont les mesures et les sanctions prises envers ces agents de police. On me répondra que cela relève de la discrétion de la police, mais quand ce genre d'actes se font en pleine manif avec des indigènes à Bruxelles et qu'on évite de communiquer sur ce genre de choses, je trouve que la population molenbeekoise a effectivement le droit de savoir, quand il y a des débordements des... des in-di-gnés - excusez-moi, pour moi aussi il se fait tard.

(Rires - gelach)

Quelles sont les mesures à long terme que la Bourgmestre compte prendre vis-à-vis de la police pour éviter des cas semblables, surtout que j'ai quand même quelques échos selon lesquels certains policiers seraient impliqués et ce ne serait ni la première, ni la deuxième, ni la troisième fois.

Depuis quelque temps et plus particulièrement au quartier de la gare de l'Ouest, certains échos font état de plus en plus d'interventions qui y sont menées, que ça tourne mal, que ça se fait avec un manque de respect. Je voudrais savoir si des plaintes ont été déposées en 2012, pour différents services de contrôle en lien avec des faits de violence illégitimes ou insultes, maltraitance, non-respect sur le territoire molenbeekoïse, si vous constatez une évolution. Des plaintes spécifiques à un ou plusieurs quartiers et - j'ajouterais - des plaintes spécifiquement liées à un ou plusieurs agents ont-elles été enregistrées ? Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Je passe la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le Président. Comme vient à l'instant de le décrire mon collègue, nous avons appris l'arrestation le 11 janvier dernier du jeune Moad Touile, âgé de 14 ans, je le rappelle. D'après les éléments qu'on a tous reçus, on parle d'arrestation arbitraire, d'insulte à caractère raciste et de coups. Evidemment, la violence reste quelque chose de tout à fait inadmissible d'autant qu'il s'agit, ici, d'un mineur d'âge. Je pense d'ailleurs que les choses doivent être claires entre nous : moi, j'interpelle aujourd'hui la Bourgmestre ; même si on n'est pas dans la zone de police, par contre, elle a certaines responsabilités. En ce qui me concerne, je ne vais pas mettre tous les policiers dans le même panier, dans le même sac, comme on dit. On a certainement des policiers de grande qualité dans cette commune, dans cette zone. Néanmoins, cette affaire est quand même inquiétante dans le sens où l'on parle d'un jeune mineur de 14 ans qu'on aurait vraiment roué de coups ; ce qui est, quand même, assez grave. Nous apprenons que la famille, avec l'aide d'un avocat, a déposé plainte avec constitution de partie civile et je voudrais poser certaines questions surtout à Mme Schepmans en sa qualité de Bourgmestre, pas forcément comme chef de la police. Je voudrais savoir, dans un premier temps, étant donné qu'on a eu différentes informations par divers canaux et qu'on ne sait pas s'il faut se fier à la presse - certaine presse -, je voudrais savoir comment vous avez géré cette situation qui n'est pas facile, quelle a été votre attitude vis-à-vis de la police et de la famille qui est, je le rappelle, molenbeekoise. Je voudrais aussi avoir une réponse claire de votre part, Mme la Bourgmestre, - ne le prenez pas mal- sur ce point : est-il vrai que vous avez interdit ou tenté d'interdire le rassemblement pacifique que la famille souhaitait organiser ? On a entendu dire qu'il a été annulé puis reporté, bref, on a entendu tout et n'importe quoi. J'ai entendu dire que des membres du Collège auraient fortement déconseillé à la famille d'organiser un rassemblement. Je rappelle qu'on vit en Belgique et qu'on a la liberté de pouvoir organiser une manifestation pacifique. Vous êtes la responsable de l'ordre public et je voudrais savoir si, effectivement, il y a eu interdiction ou pas, s'il y a eu influence des membres du Collège. Je voudrais avoir une réponse aujourd'hui. Parce que si c'est le cas, je trouve cela très grave. Vous êtes Bourgmestre de la commune et il y a beaucoup de services qui ont été mis en place ces dernières années et je voudrais savoir si vous avez également proposé l'intervention du SCAV (Service communal d'aide aux victimes) à la famille, parce que ce jeune mineur de 14 ans reste une victime même si, évidemment, une enquête va être menée. Et avant d'avoir les résultats de l'enquête, on ne peut tirer de conclusion. Quoique ... un jeune de 14 ans qui est roué de coups, même s'il avait commis un fait délictueux – ce qui ne semble pas être le cas – c'est tout de même étrange... Aussi, je voudrais savoir si cette aide du SCAV a été proposée au jeune et à la famille, car au-delà des coups qu'on peut oublier, demeure le traumatisme. Si c'est le cas, à partir de quel moment a eu lieu cette aide, sinon pourquoi ? Est-ce que vous ne le considérez pas comme une victime ? C'étaient là les questions que je voulais vous poser aujourd'hui, Mme la Bourgmestre, et je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. D'autres personnes souhaitent s'inscrire pour l'interpellation ? Monsieur Ait Jeddig, Monsieur Rahali, Monsieur Vossaert, Monsieur Berckmans, Madame Tamditi... Qui est en premier ? La parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je souscris parfaitement aux interpellations et questions qui ont été posées. Une manière justement de montrer le caractère démocratique de la nouvelle majorité en fonction

c'est, par rapport la police et la façon dont elle réagit par rapport à cette jeunesse. Rappelons que ce n'est pas le premier cas. Il faut prendre à bras le corps la question de la sécurité, bien entendu ; mais il ne faut pas créer non plus un fossé entre cette jeunesse et la police et services d'ordre, vu que ce n'est pas le premier incident ; et quand on connaît le caractère chaud des jeunes... La façon, pour la nouvelle Bourgmestre, de gérer sa police c'est aussi une façon de montrer ce caractère démocratique qu'elle ne respecte pas chez les autres.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig. Monsieur Rahali, vous avez la parole.

M. Rahali :

Je suis évidemment pour une sécurité optimale pour notre commune mais la sécurité ne se limite pas seulement aux actes criminels, à la délinquance, etc. Il y a d'autres points comme la propreté, l'éclairage public ...qui font partie aussi de la sécurité. Mais je reste sur le point relatif à la dernière bavure de la police et je partage tout à fait les deux précédentes interpellations de mes collègues. Ces incidents, à force de vouloir les tolérer ou de vouloir renforcer - entre guillemets - la répression, j'ai bien peur que cela laisserait la voie libre à certains policiers malintentionnés qui déchargeraient leurs frustrations sur nos jeunes et nos concitoyens. Je reviendrai tout à l'heure avec des faits récents ou lointains, et à certains que j'ai moi-même connus, il y a longtemps, à l'âge de 12 ans. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali. Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert :

Par rapport à ce cas, à cette affaire, je pense qu'il faut rester très prudent car il y a quand même un devoir d'enquête qui doit se faire. Mais aujourd'hui se pose aussi la question de la crédibilité des services de police qui est liée notamment au sentiment d'insécurité des habitants et, dans les faits, à l'optimisation des services de police. Donc, aujourd'hui, je pense qu'on ne peut pas s'exprimer sur le fait qu'il y ait eu ou pas bavure, mais qu'il faudrait laisser plutôt l'enquête se faire. Alors, j'ai deux questions précises à poser à Mme la Bourgmestre. Premièrement, est-ce à votre propre initiative que vous avez rencontré la famille de la victime ? Ma deuxième question est plus générale - mais vous pourriez peut-être me renvoyer à la discussion sur la note de politique générale - : quelles seront vos premières mesures et priorités dans la mise en place de votre politique de sécurité et de prévention ? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Monsieur Berckmans, vous avez la parole.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter. Ik denk dat heel wat mensen het ermee over eens zijn dat de veiligheid belangrijk is. Hier en elders. Aldus die veiligheid moet natuurlijk op een degelijke manier worden georganiseerd. Ik heb het niet volledig verstaan maar Mijnheer De Block kan mij misschien bevestigen dus over de politieagenten in kwestie zou het blijkbaar al meerdere keren het geval geweest zijn dat zij bepaalde dingen niet correct hebben gedaan. Dus ik ken het dossier niet. Ik weet ook enkel maar wat dat er in de pers verschenen is en daarom ga ik aan Mevrouw de Burgemeester opdat ze al nieuws heeft wat betreft de

politie mannen in kwestie of er in het verleden inderdaad al moeilijkheden zijn geweest wat hen betreft en dus dat zij niet op een correcte manier zijn opgetreden. Indien het zo is, ik moet niet zeggen indien, in elk geval de foto's die ik heb gezien het feit dat over een jongen van veertien gaat maakt de zaak nog erger.

Dank u.

M. le Président :

Dank u, Mijnheer Berckmans. Madame Tamditi, vous avez la parole.

Mme Tamditi :

Je souhaitais me joindre à l'indignation ; forcément, je pense que sur cet aspect il n'y a pas beaucoup de controverses à avoir. Je pense que la violence, surtout à l'égard de mineurs, est inexcusable et ce, quel que soit le résultat de l'enquête ; il faut d'office partir de ce postulat. Ça m'amène au fait que, outre les aspects de sanction dont on a parlé, - j'attends aussi la note de politique générale - il est important, en plus du rôle de garant de la sécurité qu'a la police, il y ait tout un travail qui soit fait sur la lutte contre la diabolisation mutuelle des jeunes vis-à-vis de la police et de la police vis-à-vis des jeunes

Je pense qu'il y a vraiment un travail important à faire en termes de connaissance mutuelle des jeunes et de la police. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Mme Tamditi. Je passe la parole à Madame la Bourgmestre, pardon, à Monsieur Achaoui.

Mme Achaoui :

Merci beaucoup. Madame la Bourgmestre, parmi les thématiques qui ont été largement mises en évidence pendant la campagne électorale, il y a évidemment le phénomène sécuritaire, la sécurité qui est indispensable. J'ose espérer que l'événement dramatique qui s'est produit n'est pas une manière d'entreprendre la sécurité à Molenbeek, que les citoyens molenbeekoïses s'attendent à autre chose – parce que c'est une nécessité en soi. Mais on ne peut pas accepter évidemment ce genre de dérive, parce que ç'en est une, et qui demande, bien entendu, une enquête approfondie par rapport à cela. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui. Je passe la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vais peut-être vous décevoir parce que certaines questions qui ont été posées ce soir, certains faits qui ont été évoqués ne relèvent pas de la compétence du Conseil communal mais bien du Conseil de police. Donc, j'essaierai de répondre au mieux à vos interpellations mais vous comprendrez qu'il y a une enquête qui se fait et que je me dois d'avoir un devoir de réserve par rapport à cet événement. J'ai été, évidemment, comme vous, interpellée par les faits que vous avez évoqués notamment dans vos interpellations et interventions.

Et avant toutes choses, je veux souligner que si le Collège entend faire d'une meilleure sécurité pour tous l'un des défis de cette législature, cet objectif est

indiscutablement indissociable d'une conduite irréprochable des forces de l'ordre. La loi vaut pour tous les citoyens à Molenbeek-Saint-Jean, qu'ils portent ou non l'uniforme. Et tout ceci participe d'une double ambition pour laquelle nous ne transigerons en aucun point. Dans ce dossier, il y a eu beaucoup de rumeurs, beaucoup de commentaires ; et je voudrais quand même en appeler à la prudence par rapport aux prises de position qui peuvent être faites. Je vais vous évoquer mon rôle en tant que Bourgmestre. Donc, j'ai appris cet incident par des citoyens qui me les ont rapportés via les réseaux sociaux ; à savoir qu'un jeune de 14 ans avait été molesté aux abords de la station de métro Beekkant par les forces de l'ordre et que l'on appelait à une manifestation d'abord devant l'Hôtel de police, ensuite devant la Maison communale. Dans certains commentaires, il y avait notamment des appels à agir contre les comportements assassins des policiers. Je me suis évidemment tout de suite inquiétée de la situation de ce jeune. Tout de suite, le dimanche soir- cet incident s'est produit le vendredi soir- j'ai pris contact avec le chef de corps pour lui demander s'il avait des informations. Il m'a dit qu'il n'en avait pas mais qu'il allait évidemment s'informer. J'ai demandé également que l'on prenne contact avec la famille puisque l'incident était connu sur les réseaux. Donc, le lundi, le commissaire de Molenbeek-Saint-Jean a pris contact avec la famille et l'a rencontrée. Le lundi, j'ai, moi-même, pris contact avec la famille pour la rencontrer et je l'ai reçue à la commune le mardi matin.

Donc, il y a eu un échange avec les parents qui m'ont expliqué la situation de leur fils, la manière dont il avait vécu les événements qui ont été décrits ; et je peux vous assurer que, tout de suite, j'ai demandé évidemment aux parents s'ils souhaitaient qu'il y ait un accompagnement psychologique et un suivi du Bureau d'aide aux victimes pour leur fils et pour la famille. Ils m'ont signifié que ça ne les intéressait pas – en tout cas, quand je les avis rencontrés-, parce que le traumatisme était grand et qu'ils n'avaient pas confiance dans les services que pouvait offrir la commune, dans la situation qu'ils avaient vécue. Je leur ai également évoqué cet appel à manifestation qui avait été lancé sur les réseaux. La maman m'a dit que ce n'était pas une manifestation qu'elle souhaitait organiser mais un rassemblement. Evidemment, entre l'appel à manifestation sur les réseaux et la demande de rassemblement telle qu'elle a été faite par les parents, il y a une intention fort différente. J'ai donc signifié aux parents que je pouvais très bien comprendre cette demande de rassemblement qui était faite avec les amis, les victimes et leurs parents, cette demande qui m'a été faite se transformait en un appel à manifestation et que ce n'était donc pas nécessairement la même chose dans la conduite des événements. Je leur ai également signifié que j'étais, avec le Commissaire, prête à recevoir une délégation des parents et des amis quand ils le souhaitaient. Cet entretien s'est terminé le mardi. Je dirai que les médias, après les réseaux sociaux, s'en sont largement emparés, avec beaucoup de commentaires sur ces événements. Moi, je n'ai pas souhaité en faire dans la mesure où justement une enquête est diligentée. Et je pense que cette enquête doit se faire de manière impartiale. Je dois donc nécessairement adopter une attitude de neutralité par rapport à celle-ci. Les parents m'ont également signalé qu'ils avaient pris un avocat, qu'une plainte avait été déposée entre les mains d'un juge d'instruction. Je vous signale également qu'une enquête du Contrôle interne de la police de Molenbeek a été diligentée. Pour le moment, on en est dans le cadre de cette procédure judiciaire qui m'appelle à avoir un certain devoir de réserve et à ne pas commenter ces événements, ici, au Conseil communal. Mais je voudrais quand même que les choses soient bien claires : s'il ne m'appartient pas de prendre position ici, il est évident que les procédures légales et administratives vont être menées à leur terme et que si les faits exposés sont avérés, eh bien, ils sont suffisamment graves pour que la réponse soit ferme. Je pense que, justement, un dossier pareil ne mérite pas que l'on fasse des amalgames, que l'on lance des rumeurs, que l'on essaie de récupérer cette situation pour en faire des généralités par rapport à la situation de Molenbeek-Saint-Jean. Je peux vous assurer que, en ma qualité de Bourgmestre, je suis particulièrement attentive au suivi de ce dossier qui relève aussi du Collège de police et, évidemment, les résultats de l'enquête interne seront donnés dans le cadre du Collège de et mes collègues bourgmestres de la zone de police seront également informés de la situation. Voilà, je

voulais vous faire part de la manière dont les choses se sont présentées et vous dire que, évidemment, nous considérons qu'une sécurité pour tous est indissociable d'une conduite parfaite des forces de l'ordre. Mais je pense vraiment que, pour la sérénité et l'objectivité de l'enquête, nous avons tout intérêt à être attentifs par rapport aux propos qui peuvent se tenir. En tout cas, ce sera l'attitude que j'adopterai ici ce soir au sein du Conseil communal.

M. le Président :

Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Est-ce que vous pouvez répondre aux questions posées, s'il vous plaît.

Mme la Bourgmestre :

Mais, Monsieur De Block, je pense avoir été claire dans ma réponse. Il y a une enquête judiciaire qui est en train de se faire. Donc, nous sommes ici au Conseil communal il y a des questions qui peuvent être posées au Conseil de police ; mais ici je vous ai répondu en ma qualité de Bourgmestre par rapport à l'attitude que j'ai pu adopter sur ces événements et des contacts que j'ai pu avoir avec la police et avec les parents mais il n'y a pas lieu de répondre par rapport à cet incident et d'en faire un point de politique générale sur la sécurité. Je crois que c'est dans l'intérêt aussi de la famille, dans l'intérêt des parties – même si nous sommes tous concernés et interpellés- d'avoir quand même une réserve par rapport à cet incident pour faire en sorte que l'enquête puisse être menée avec la plus grande objectivité. Il y a une enquête judiciaire, un dépôt de plainte qui a été fait, un juge d'instruction qui a été saisi. Et je crois que ce n'est pas à nous, ici, de nous étendre sur cet incident, sur cet événement malheureux.

M. De Block :

Je voudrais quand même dire que la situation est telle qu'on a clairement un réel problème entre les jeunes et la police. Si vous parlez avec un groupe de jeunes, un groupe de dix jeunes, vous allez avoir au moins quelques jeunes qui ont eu des vécus problématiques avec la police : des bavures, des insultes, des frappes ; et ce ne sont pas des cas isolés et je pense que c'est ici quand même qu'on peut se poser la question de savoir dans quelle mesure ce qui s'est passé avec Moad ne s'est pas produit avant, d'une façon cachée, latente, sans que les gens n'aient eu le courage de déposer plainte, comme j'en connais beaucoup. Je voudrais donc savoir s'il y a eu plusieurs interpellations dans cette zone, s'il y a eu une évolution – c'est une question pertinente et simple. Je trouve que c'est tout à fait intéressant et logique de poser la question, car quand on discute avec les jeunes, il y a quelques noms qui reviennent - pas des dizaines, moins de cinq, je pense. On cite souvent deux noms. Ça c'est la situation réelle ; si j'ai des échos selon lesquels, de nouveau, l'un de ces deux serait impliqué, je trouve qu'on a le droit de s'interroger sur le fait qu'il continue à agir, que sa hiérarchie ne le sanctionne pas et que le nombre de jeunes qui ont eu un mauvais contact avec cet agent-là ne se comptent pas sur les doigts des mains. Ceci est la situation réelle. Donc, je veux bien observer de la prudence et du recul vis-à-vis du cas spécifique de Moad. Mais je vous demande de me dire si ce cas concret ne relève pas d'un problème plus général et plus large. J'ai donc posé quelques questions spécifiques sur la situation générale – parce qu'il ne s'agit pas de cas individuels mais d'une ambiance, une atmosphère qui prévaut effectivement à Molenbeek.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, j'ai bien écouté la réponse de Madame la Bourgmestre. D'abord, je respecte votre prudence et la partage et - vous l'avez remarqué - ne rentre pas dans les détails par rapport aux résultats de l'enquête car ce n'est pas le lieu, ici, pour en parler. Par contre, je suis un peu déçu dans votre réponse en ce sens où vous ne répondez pas vraiment à toutes les questions. Vous avez notamment dit que la majorité veut une sécurité pour tous, mais aussi le respect, etc. C'est bien, ce sont de belles paroles, de beaux principes que tout le monde ici dans cette salle peut partager. Tout le monde veut la sécurité pour tous... Dire que la loi est pour tout le monde, avec ou sans uniforme, tous, nous partageons cela et personne ne dira le contraire. Là où je suis quelque peu étonné, c'est que, en tant que Bourgmestre, vous avez cette intention... Mais, on n'a pas encore la note de politique générale où, j'imagine, il y a l'aspect prévention et sécurité. Moi, pour l'instant, je ne peux me baser que sur les programmes des formations politiques qui composent la majorité et j'ai consulté le programme du MR qui est la formation politique de Mme la Bourgmestre. Justement, il y a un lien à la sécurité où vous semblez dire qu'il fallait donner plus de possibilités aux policiers... un espèce de chèque en blanc. Je n'ai pas dit que c'était votre intention. Vous avez aujourd'hui fait de belles déclarations partagées peut-être par le Collège où chacun s'exprime comme il veut. Est-ce que vous avez communiqué cela à la police, aux officiers de police, pour bien leur faire comprendre que, parce qu'il y a une nouvelle majorité que certains – pas tous, car il ne faudrait pas mettre tout le monde dans le même sac – pourraient penser qu'ils ont un chèque en blanc et qu'ils peuvent y aller.

Quand je vous ai parlé du SCAV, je ne mets pas en doute votre proposition d'aide, mais je dis simplement que, en principe, il intervient directement et automatiquement et si ce n'est pas le cas, c'est que le jeune n'était pas considéré comme victime et je trouve que là il y a un problème, un problème de principe. Un jeune de 14 ans qui reçoit des coups doit, d'office, recevoir une petite carte – comme cela se fait pour toutes les victimes. Vous savez très bien, Madame la Bourgmestre, que, quand vous proposez de l'aide à quelqu'un qui en a besoin, très souvent il y a mille et une raisons qui font qu'il peut la refuser. Soyez plus prudente sur les aspects liés aux résultats de l'enquête et à ce qu'il s'est vraiment passé mais ne soyez pas timide sur le reste. Allez-y, c'est une famille molenbeekoise... Il faut aussi donner un signe fort aux jeunes qui, par moment, pourraient être victimes de ce genre de faits. Vous avez aussi dit quelque chose d'important, à savoir que vous ne tolérerez aucun comportement excessif de la police. Donc, j'espère qu'on réagira, une fois qu'on aura les résultats de l'enquête et que si jamais ils devaient aboutir à des manquements graves, à une bavure – je vous signale que, outre les bousculades et autres, on parle aussi d'insultes à caractère raciste.

M. Ikazban :

Alors, vous ne m'avez pas répondu clairement sur le rassemblement. Vous ne m'avez pas dit si vous l'aviez interdit ou pas. J'ai bien compris que vous avez encore voulu jouer la prudence. Je peux comprendre, mais donc il y a eu des contacts pour dissuader cette famille d'organiser un rassemblement. Je ne voudrais pas, c'est votre rôle d'assurer la sécurité, de veiller à ce que s'il y a quelque chose qui se passe, ça se passe convenablement. Que ce soit un rassemblement pacifique, la famille ou pas la famille, une manifestation..., c'est autorisé par la loi. Il ne faut pas interdire ou dissuader ce genre de choses. Je pense que ça fait partie de la pédagogie, il faut pouvoir permettre à des gens d'exprimer un ras-le-bol.

Je vais terminer sur un élément, puisque dans le programme du MR on parlait beaucoup de sécurité et de répression, je vais rejoindre ce que Madame Tamditi a dit, c'est que les efforts doivent être axés sur la prévention et sur ce qu'on peut faire, sur ce qu'une commune doit faire pour améliorer les relations entre les autorités, les forces publiques, la Police, et les jeunes. Pendant tout un temps, ça s'est fait. Pendant des années, on l'a

réalisé. Ça a donné des résultats, parfois des bons résultats, parfois moins bon. Je pense qu'il faudra recommencer ce genre d'initiative, pour permettre à des publics de mieux se connaître. Vous savez, des générations passent, toutes les politiques sociales et de prévention qui ont été menées, à un moment, il faut pouvoir recommencer. Donc, j'espère ici, je sais que dans ce Collège il y a dans les discours et dans les intentions, beaucoup de bonne volonté. Nous, ce qu'on attend, ce sont des actes concrets. J'espère en tout cas que vous allez donner une partie importante des moyens de cette Commune à la prévention pour permettre à ces jeunes de s'épanouir de la meilleure façon possible.

Par rapport aux policiers, vous pourrez me dire que ce n'est pas du ressort du Conseil communal, mais j'insiste fortement sur cet aspect de prévention, sur ces moyens qu'il faut mettre en œuvre. Je pense que tous les policiers n'ont pas des comportements de ce type-là. Il faut le faire comprendre aux jeunes, mais il faut aussi faire comprendre aux jeunes qu'ils peuvent vivre en parfaite sécurité et qu'ils ne doivent pas avoir l'impression d'être en danger, excusez-moi Madame, c'est un sujet très important. Je sais que ça vous emmerde...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, terminez votre intervention sans polémiquer s'il vous plaît.

M. Ikazban :

Vous voulez rentrer chez vous, vous rentrer chez vous. Nous, c'est important, quelle que soit l'heure, c'est un sujet qui est important pour la population, pour la Commune. J'ai gardé un ton paisible...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, personne ne vous a interpellé, arrêtez de polémiquer.

M. Ikazban :

J'ai gardé un ton paisible, la Bourgmestre, je ne l'accable même pas. Je demande simplement ici, dans les rangs du MR, qu'on ait un peu de respect. Nous, on défend des publics que vous ne défendez peut-être pas. Voilà, je vais m'arrêter là, je vous remercie.

M. le Président :

Monsieur De Block, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. De Block :

J'ai introduit cette interpellation avec des questions, est-ce que s'il vous plaît, la majorité peut se prononcer ? Qu'est-ce qui est tellement secret dans cette question-ci ? Combien de plaintes ont été déposées en 2012 ?

M. le Président :

Monsieur De Block, ce sont des questions qui relèvent du Conseil de Police. Maintenant, je vais donner la parole à Madame la Bourgmestre et je demande que ce soit la conclusion. Si vous avez d'autres demandes, vous savez intervenir au Conseil de Police.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais quand même rappeler que les questions posées par Monsieur De Block, relèvent du Conseil de Police. Si nous avons un Conseil de Police, c'est parce qu'il a un rôle à jouer au niveau des mesures de sécurité, ce type de questions doit être posé au Conseil de Police, pas au Conseil communal. Je ne peux pas me substituer par rapport au rôle que chacune des assemblées doit jouer.

Pour le reste, il y aura la déclaration de politique générale. Elle sera présentée au mois de février. Je peux vous dire que certains conseils communaux, certaines majorités les présentent au mois de mars. Moi ce qui m'interpelle dans les interventions de l'opposition, c'est que on ne balaye pas devant sa porte. On devrait peut-être regarder ce qui se passe dans d'autres communes avant de critiquer systématiquement ce qui se fait dans sa propre commune. Je parlais des interventions que j'ai pu entendre ce soir et je me dis, c'est amusant parce que on fait exactement le contraire dans d'autres communes, on a des attitudes tout-à-fait différentes, alors que ce qui est proposé par la majorité à Molenbeek est systématiquement critiqué.

Dans cette majorité, évidemment chacun a sa sensibilité. Mais ça ne l'empêche pas de parler d'une seule voix et d'avoir des objectifs partagés. Je n'aime pas la manière dont cette intervention, enfin certaines interventions ont été faites ce soir par rapport à un événement qui nous marque, je n'aime pas la récupération et je n'aime pas la manière de donner immédiatement un caractère partisan ou caricatural à certains faits, comme le font certains membres de ce Conseil. Je trouve ça relativement interpellant, je comprends mal qu'on utilise un fait extrêmement grave pour caricaturer certains membres de ce Conseil. Mais bon, soit. Ça fait partie de votre politique et de la manière dont vous souhaitez gérer l'opposition.

Tous les policiers ne sont pas nécessairement des *Rambos*. Il y a des policiers à Molenbeek qui font leur travail avec beaucoup de conscience, avec beaucoup de disponibilité, avec beaucoup de rigueur, avec beaucoup d'attention à l'égard des citoyens. La manière dont certaines interventions ont stigmatisé les policiers, je trouvais ça ...

M. Ikazban :

Oui, mais bon...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous n'avez pas la parole, laissez répondre Madame la Bourgmestre. Vous n'avez pas la parole ! C'est fini.

Mme la Bourgmestre :

La manière dont vous avez stigmatisé les policiers était particulièrement négative pour l'image que Molenbeek veut assurer. Je vous rappelle que la très grande majorité des policiers à Molenbeek font leur travail avec conscience et sont à la disposition des molenbeekoïses.

Vous avez parlé de la prévention, il faut jouer bien évidemment sur la prévention et la sécurité. Un des objectifs de cette nouvelle majorité sera d'assurer un meilleur dialogue entre les citoyens et entre la jeunesse et les forces de l'ordre. Dans le cadre des propositions qui vous seront présentées, on va développer les contacts positifs qui peuvent exister entre des représentants de la Police et des jeunes. Il y a la politique de prévention, il y a la politique de cohésion sociale, la politique de la jeunesse, je peux vous assurer qu'il y aura

énormément d'initiatives qui vont être prises dans le cadre de ces politiques et que vous sentirez la différence par rapport à ce que vous avez pu vivre ces dernières années.

M. le Président :

L'incident est clos.

7. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative au déneigement des voiries communales.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS, betreffende het sneeuwvrij maken van de gemeentelijke wegen.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez la parole, mais exclusivement sur ce point!

M. Ikazban :

Le dernier mot est toujours à l'assemblée, je suis un interpellateur, j'ai droit au dernier mot. Je suis un des interpellateurs avec Monsieur De Block, je veux la parole.

M. le Président :

Vous l'avez, trente secondes, pas une de plus !

M. Ikazban :

Ah non, hein, vous n'avez pas à me donner trente secondes.

M. le Président :

Vous l'avez, trente secondes, pas une de plus !

M. Ikazban :

Voilà, je dirais simplement une chose. J'ai commencé cette interpellation de manière tout à fait sereine, sans vous juger, sans vous accabler. J'ai même commencé par dire qu'il ne fallait pas généraliser. D'ailleurs, c'est simple, on va prendre une habitude ici, on va demander les enregistrements, parce que vous déformez tout ce qu'on dit. Je constate simplement, que vous n'avez répondu à aucune question et votre majorité, soit disant pleine de projets, mais qu'on n'a pas encore vus, est très mal-à-l'aise sur ce dossier-là. On en reparler !

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous faites de la récupération Monsieur Ikazban !

M. le Président :

Je vous propose de passer à l'interpellation de Monsieur Ikazban. Monsieur Chahid, s'il vous plaît ! Vous n'avez pas la parole, c'est terminé. C'est fini, vous n'avez aucune preuve de vos insinuations. Laissez l'enquête se poursuivre ! On passe à l'interpellation de Monsieur Ikazban.

Mme Ouberri :

Mesure urgente et provisoire : écartez ces policiers !

M. Ikazban :

Si vous voulez bien vous calmer, je vous signale que le Président m'a donné la parole !

M. le Président :

Tout-à-fait, Madame Ouberri, laissez poursuivre Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Voilà, on va terminer avec de la neige pour refroidir un peu les esprits. Parce que je constate ici et là, qu'on est échaudé.

Le 15 janvier matin nous découvrons tous et toutes que Molenbeek est recouvert d'un joli manteau blanc.

En réalité, la neige est tombée dès le 14 janvier au soir.

Même si, personnellement, j'aime beaucoup la neige, je me dois de vous poser les questions suivantes:

Tout d'abord, je dois féliciter la Région pour l'épandage des voiries régionales.

Néanmoins et je ne veux pas accabler la commune mais il me semble que pour une neige annoncée de longue date par la météo, il y avait moyen de faire beaucoup mieux.

Comment la commune organise t'elle son épandage ?

Pensez-vous que la synchronisation de la diffusion du sel a fait défaut ?

Comment allez-vous améliorer l'épandage la prochaine fois ? Allez-vous, vous inspirer de l'expérience de la région ?

Je voudrais aussi qu'on rappelle aux habitants qu'ils doivent déneiger sur leurs trottoirs devant leurs habitations. Ils ont une responsabilité. Moi, je l'ai fait, je montre l'exemple, je suppose que vous aussi. Néanmoins, j'ai trouvé qu'aux abords des écoles, franchement, ce n'était pas terrible, tout comme pour les crèches, les abords des métros. J'ai constaté, parce que oui, je fais du vélo aussi, que les pistes cyclables communales n'étaient pas bien dégagées.

Je ne veux pas accabler mon sympathique balayeur de rue, il essayait de mettre son sel. Je veux simplement savoir si quelque chose a changé dans l'organisation, parce que pour une neige qui était annoncée, est-ce qu'on ne pouvait pas faire mieux ?

A l'étranger, il y a des expériences, j'ai même appris que ça existe aussi en Belgique, que les municipalités distribuent du sel aux habitants. Au début, j'ai trouvé cette idée complètement farfelue. Je me suis dit que ce n'était pas si bête que ça, par ce que ça reviendra moins cher aux habitants. Je pense que c'est un service intéressant qu'on pourrait rendre.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block, puis à Monsieur Mahy.

M. De Block :

Aux alentours du Karreveld, il y a une dame qui vient de tomber sur les pavés. C'est très glissant, donc attention en sortant !

M. l'Echevin Mahy :

Monsieur Ikazban, c'est moi qui répond, ce n'est pas Monsieur Gypers. C'est vrai qu'il y a des choses qui ont changé depuis trois mois, mais pas l'épandage du sel. C'est une vérité.

Vous avez parlé de votre sentiment, de votre perception qu'il y avait moyen de faire mieux. C'est de l'ordre de votre perception individuelle, parce que sur le terrain, la propreté publique a fait son travail et l'a bien fait, comme les autres années. Je vais vous expliquer en quoi les choses se sont bien passées

En général, l'épandage se met en route lorsque la Police le demande. L'épandeuse est sortie dans la journée du 14 janvier et dans la nuit de lundi à mardi. Elle est également sortie de 22h00 à 7h00 sur ordre de Police. C'est la procédure, c'est la Police qui lance le signal pour sortir. Ça n'a pas changé depuis des années.

Dimanche, la neige est tombée. C'est sur le signal de la Police que le service d'épandage s'est mis en action. L'équipe de garde a travaillé jusqu'à 16h00 le 20 janvier et a été contactée par les services de Polices à 20h00 et a continué à travailler jusqu'à 6h00 le lundi. A 6h30, une deuxième équipe est partie vers d'autres quartiers. La plupart des rues, les 14, 15, 16, 20 et 21 janvier ont été couvertes. On fonctionne toujours pas priorité, des artères sont salées en priorité selon un ordre de priorité. Ces voiries ont été couvertes, les stocks de sel en vrac ont diminués énormément et sont actuellement aux alentours de 25 tonnes. On a fait une commande de 50 tonnes récemment. Si la Police n'appelle pas, le service de la propreté doit juger la situation et faire sortir ou non l'épandeuse.

Vous pensez que la synchronisation n'était pas bonne, mais en fait elle était bonne ! J'ai posé la question, je voulais avoir des faits, j'ai contacté la Police, j'ai demandé les accidents qu'ils ont recensé sur ces journées. Il y a eu 4 incidents de roulage mineurs le 14 janvier, premier jour de neige. Le 15 janvier, aucun incident, le 20 janvier, un incident de roulage mineur, le 21 janvier rien.

Je suis allé à l'ABP, pour demander si leurs camions circulaient bien le lundi matin et les autres jours. Ils ont dit, pas de problème à Molenbeek, par contre à Auderghem, à Watermael et à Uccle, c'était plus difficile.

On n'a pas reçu de plainte de la STIB. Ce sont des faits, ce n'est pas de la perception.

Comment améliorer l'épandage ? Quand on fonctionne, on peut essayer d'explorer des pistes, notamment en économisant le sel, en utilisant la saumure. C'est ce qu'on va faire le plus rapidement possible, mais à part remplacer les flocons de neige, par des flocons de velcro, je ne vois pas comment on pourrait améliorer la situation parce que elle était bonne. Les statistiques d'accident sont là. Le personnel communal s'est dépensé sans compter et a fait comme les autres années, ni plus, ni moins. Je ne partage donc pas votre point de vue quant à l'efficacité de l'équipe de la propreté publique.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy, je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais remercier Monsieur Mahy pour sa réponse. Dommage qu'il utilise le ton habituel de cette majorité.

M. l'Echevin Mahy :

Prenez un miroir, Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Même si j'avais une perception personnelle, c'est encore mon droit d'en avoir une. J'ai une perception personnelle, oui, mais j'écoute aussi les gens autour de moi. Vous parlez d'accident de roulage, c'est bien. Mais moi, j'ai parlé des usagers faibles. Est-ce que vous vous êtes renseigné à leurs sujets ?

Je n'accable pas les services communaux, je pense qu'ils font leur boulot quand on les laisse faire leur travail. Ils sont courageux, ils méritent notre respect et n'attendent pas forcément la Police pour faire leur travail et pour agir. Donc, il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit. Je constate simplement, vous dites que j'ai une perception personnelle, mais Monsieur De Block vient de nous informer qu'une dame vient de tomber au Château. Quand on va sortir, parce que je ne vous souhaite pas un malheur, je vous conseille de faire attention. Beaucoup d'abord d'écoles aujourd'hui ne sont pas dégagés. Ce sont des propriétés de la Commune. Beaucoup d'accès de Métro n'étaient pas dégagés. Si vous voulez venir avec vos petits chiffres pour me dire que je me trompe, ce n'est pas ça. Moi, je vous dis simplement que je pense qu'il faut avoir une attention particulière pour les usagers les plus faibles à des endroits stratégiques. Maintenant, si vous estimez qu'il ne faut rien changer, que tout est parfait, la population jugera. Mais moi, je dis simplement qu'il y a toujours moyen d'améliorer les choses. Si vous me dites qu'il n'y a rien qui a changé, je veux bien vous croire, mais ce n'est pas ce qu'on m'a rapporté. On m'a dit que l'organisation a été un peu modifiée, qu'on a donné des priorités à certains quartiers. Je constate que vous, vous ne le confirmez pas. Donc, je reviendrai certainement ici avec des éléments d'information plus détaillées et objectives. Mais je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites que tout était parfait, ce n'est pas vrai. Je pense qu'il y avait moyen de faire mieux et je n'ai toujours pas la réponse à ma question de savoir s'il y a eu une désorganisation, est-ce qu'il y a eu des instructions qui ont été données ? Je vous remercie.

Avant de clôturer la séance publique, je voulais vous signaler quelque chose. Au point 116 du huis clos, je ne comprends pas très bien pour quoi il est là. Il devrait passer en séance publique. Il n'y a que les points qui concernent des personnes qui doivent se retrouver dans le huis clos. Voilà. Et il faudrait remercier la presse qui est ici depuis des heures, ainsi que la population qui est toujours là, dans la salle. C'est quand même incroyable. Bravo !

M. le Président :

Surtout, que Madame la Bourgmestre, qui est une des plus anciennes mandataires communales, me précise qu'elle n'a jamais connu une séance aussi longue.

M. Ikazban :

Ouais, mais elle aime le changement la Bourgmestre, donc voilà.

M. le Président :

J'ai déjà peur de voir la séance de février.